

**Réunion du Conseil Municipal  
du 06 octobre 2020  
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Etaient présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Messieurs MALLARD, FATTORI, Madame MONNIAUX, Messieurs KOZON, GODART, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE et CRETINOIR

Etaient excusées : Madame MASSET et Madame JOLY

Etait absent non excusé : -----

La séance est ouverte à 18h30.

Avant de discuter des différents points mis à l'ordre du jour, Madame le Maire évoque brièvement la situation sanitaire de la commune et de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Elle fait part ensuite au conseil municipal de la réunion qui s'est tenue à BOUSSOIS sur la situation de l'usine AGC implantée en grande partie sur la Commune. Etaient présents à cette réunion, le directeur d'AGC, les syndicats, le Maire de BOUSSOIS, le Président de la C.A.M.V.S. et elle-même. Elle rapporte à ses collègues que 86 emplois sont menacés sur le site. Des solutions sont à l'étude pour éviter des licenciements secs.

Madame le Maire cède la parole à Madame Amandine LAFFINEUR, jeune volontaire recrutée dans le cadre d'un service civique, celle-ci est venue présenter au conseil municipal le CMJ : Conseil Municipal des Jeunes.

**Fixation des différents tarifs communaux**

Après étude des bilans financiers par la commission des finances, Monsieur Jean-Luc LECOCQ les présente à l'Assemblée. Les tarifs communaux sont votés à l'unanimité comme suit :

<b>TARIFS COMMUNAUX en euros</b>		<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>
<b>Location du centre socio- culturel</b>	Salle Brassens pour un repas	950 € + une caution de 1.000 €	950 € + une caution de 1.000 €
	Salle Jacques BREL pour un vin d'honneur	100 € + une caution de 500 €	100 € + une caution de 500 €
	Salle Georges BRASSENS pour un vin d'honneur	210 € + une caution de 500 €	210 € + une caution de 500 €
<b>Location salle des fêtes</b>	Vin d'honneur	85 € + une caution de 500 €	85 € + une caution de 500 €
	Repas pour les familles asseventoises	140 € + une caution de 500 €	140 € + une caution de 500 €
	Repas pour les familles extérieures	410 € + une caution de 500 €	410 € + une caution de 500 €

<b>Location de matériel</b> (familles Asseventoises)	pour une table	4 €	4 €
	pour un banc	2 €	2 €
	pour une chaise	1 €	1 €
<b>Concessions funéraires</b>	concession trentenaire / m <sup>2</sup>	125 €	125 €
	columbarium / 30 ans / case	915 €	915 €
	caveau 2 places	1.240 €	1.240 €
<b>Services de la bibliothèque municipale</b>	Adhésion bibliothèque / an	5 €	5 €
	Utilisation internet / heure	1,60 €	1,60 €
<b>Restaurant municipal</b>	Ticket restaurant scolaire et extra-scolaire pour les familles asseventoises/repas	2,25 €	2,25 €
	Ticket restaurant scolaire et extra-scolaire pour les familles extérieures/repas	4,40 €	4,40 €
<b>Séjour à la neige organisé durant les vacances d'hiver pour les enfants de la classe de CM1 du groupe scolaire Pauline KERGOMARD</b>	Participation pour les familles asseventoises/séjour /enfant	80 €	80 €
	Participation pour les familles extérieures à la commune /séjour /enfant	160 €	160 €
<b>Séjour de nature organisé durant les vacances de printemps pour les enfants de la classe de CE2 du groupe scolaire Pauline KERGOMARD</b>	Participation pour les familles asseventoises /séjour /enfant	75 €	75 €
	Participation pour les familles extérieures à la commune /séjour /enfant	150 €	150 €
<b>Séjour en Angleterre organisé pour les enfants de la classe de CM2 du groupe scolaire Pauline KERGOMARD</b>	Participation pour les familles asseventoises /séjour /enfant	10 €	10 €
	Participation pour les familles extérieures à la commune / séjour /enfant	20 €	20 €
<b>Droit d'inscription Opération Loisirs Jeunes</b>	Participation pour le mois par enfant	10 €	10 €
<b>Garderie municipale</b>	La séance	1,50 €	1,50 €

## Droit d'inscription pour les ALSH

		Droit d'inscription pour le mois, <u>dégressif</u> et <u>par enfant</u>								
		Quotient familial (Salaires + Prestations Sociales)								
		2020				2021				
		quotient	0 à 450	451 à 600	≤601	non allocataire	0 à 450	451 à 600	≤601	non allocataire
ASSEVENTOIS	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	8	14	20	24	8	14	20	24	
	2 <sup>ème</sup> enfant inscrit	6	12	18	22	6	12	18	22	
	3 <sup>ème</sup> enfant inscrit	4	10	16	20	4	10	16	20	
	parent supplémentaire inscrit	4	10	16	20	4	10	16	20	
NON ASSEVENTOIS	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	16	18	24	30	16	18	24	30	
	2 <sup>ème</sup> enfant inscrit	14	16	22	28	14	16	22	28	
	3 <sup>ème</sup> enfant inscrit	12	14	20	26	12	14	20	26	
	parent supplémentaire inscrit	12	14	20	26	12	14	20	26	

**Prime à la naissance** : un bon d'achat d'une valeur de **30 euros** valable dans un magasin spécialisé en puériculture pour la naissance d'un enfant asseventois.

### **Subventions pour achat de fournitures scolaires :**

- de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (ou équivalent) : **53 €** par enfant et par année scolaire
- de la seconde à la terminale (ou équivalent) : **75 €**
- enseignement supérieur (grandes écoles, facultés, etc...) : **103 €**

Ces subventions seront accordées sans limite d'âge, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire ou postal ainsi que d'un certificat scolaire aux familles domiciliées sur la Commune d'ASSEVENT.

L'ensemble des tarifs a été voté à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **Mise en place de la commission communale de contrôle des listes électorales**

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de constituer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Il existe une commission de contrôle par commune, qui a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle peut réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit,
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire. Ce recours administratif préalable auprès de la commission de contrôle est obligatoire avant tout recours devant le tribunal judiciaire

Pour notre Commune, cette commission est formée d' :

- 1 conseiller municipal (ni maire, ni adjoints)
- 1 représentant de la Sous-Préfecture (extérieur au conseil municipal)
- 1 représentant du tribunal (extérieur au conseil municipal)

Madame le Maire demande à l'Assemblée quel est le membre du conseil municipal intéressé pour faire partie de cette commission. Madame Patricia MONNIAUX, conseillère municipale, s'est donc portée volontaire pour accomplir cette mission et le conseil municipal entérine sa nomination.

### *Attribution d'une subvention au comité des anciens*

Les aînés ont animé le chapiteau durant la fête communale de septembre.

Ils ont assuré les collations nécessaires à l'accueil des groupes musicaux, des Gilles ainsi que le vin d'honneur servi à la cérémonie d'ouverture.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de verser au comité des anciens une subvention de 1.786,40 €.

### *Banquet des aînés*

Le traditionnel banquet des aînés devait avoir lieu le 3<sup>ème</sup> week-end de novembre soit le 15 novembre 2020.

En raison de la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19, le conseil municipal décide d'annuler ce repas en faveur des aînés. Les élus sont invités à réfléchir et faire des propositions pour compenser ce rendez-vous annulé, au moment de la distribution des colis de NOEL.

### *Vente de terrain rue du Général de Gaulle*

Les propriétaires du 70 rue du Général de Gaulle ont fait part de leur souhait d'acquérir une parcelle située derrière leur habitation.

Cette parcelle cadastrée AE 257 d'une superficie de 298 m<sup>2</sup> a été estimée par les domaines à 4.500 €.

Le futur acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage ainsi que les frais de notaires liés à la cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de céder cette parcelle aux intéressés au prix de 4.500 €.

### *Signature d'une convention avec la MDPH pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap*

La MDPH (Maison Départementale du Handicap) propose à la commune d'associer ses services pour développer une stratégie locale de lutte contre l'isolement des personnes fragiles grâce à un outil : le registre des personnes fragiles et isolées.

Pour information, ce registre existe déjà en Mairie.

Le partenariat permettra de croiser les informations avec la MDPH et d'être plus performant sur les campagnes d'appel à ce public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire de s'associer avec la MDPH et l'autorise ainsi à signer tout document relatif à la mise en place de ce nouveau partenariat.

### *Désignation d'un délégué et d'un suppléant à la CLECT de la CAMVS*

Le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la C.A.M.V.S. est chargée d'émettre un rapport qui servira au conseil communautaire d'évaluer le coût net des charges transférées et ainsi de déterminer le montant de l'attribution de compensation versée à la Commune par l'Agglomération.

Cette commission est composée de 43 membres titulaires et 43 suppléants (1 par commune membre de la C.A.M.V.S.).

Les membres de chaque commune étant désigné par leur conseil municipal :

- Membre titulaire : **Madame Marjorie MAHIEUX**
- Membre suppléant : **Monsieur Jean-Luc LECOCQ**

## Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal accepte les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN selon le descriptif ci-après :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté du Caudrésis Catésis pour les communes de **BERTRY, BUSIGNY et CLARY et SAINT-BENIN (Nord) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de **HONNECHY et MAUROIS (Nord) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de **DEHERIES et HONNECHY (Nord) avec transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**

## Questions diverses

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire propose à chaque adjoint de faire un récapitulatif de la saison estivale ou d'évoquer leurs futurs projets.

L'adjoint aux sports, Michel MALLARD, rappelle que les après-midis récréatifs auront lieu du 19 au 30 octobre prochain.

La situation sanitaire oblige la commune à fermer les vestiaires de la salle des sports, du ping-pong et du foot.

L'adjointe aux fêtes, Madame Elodie RICOUR-ARAUJO souligne la réussite de la fête communale de septembre 2020. Elle informe que l'opération « *Nettoyons la nature* » n'a pu avoir lieu. Celle-ci sera reportée au printemps.

Elle évoque ensuite le traditionnel spectacle offert aux enfants du groupe scolaire et informe qu'elle étudie plusieurs solutions pour que ce spectacle ait lieu dans le respect des règles sanitaires.

Monsieur Jean-Philippe CUISSET informe ses collègues de l'avancée du chantier de l'école et des autres chantiers à venir dans la Commune. Une étude sera réalisée pour installer des poubelles supplémentaires dans la Commune.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire clos la séance à 21h30.